

4 a) Sous-zone 3

La partie de la zone de la Convention gisant au sud du parallèle par $52^{\circ} 15' N.$ et à l'est d'une ligne courant plein nord depuis le cap Bauld sur la côte nord de Terre-Neuve jusque par $52^{\circ} 15' N.$; au nord du parallèle par $39^{\circ} 00' N.$; et à l'est et au nord d'une loxodromie commençant au point situé par $39^{\circ} 00' N., 50^{\circ} 00' O.$ et se prolongeant dans la direction du nord-ouest pour passer par le point situé par $43^{\circ} 30' N., 55^{\circ} 00' O.$ dans la direction du point situé par $47^{\circ} 50' N., 60^{\circ} 00' O.,$ jusqu'à son intersection avec une ligne droite reliant le cap Ray, $47^{\circ} 37,0' N., 59^{\circ} 18,0' O.$ sur la côte de Terre-Neuve au cap North, $47^{\circ} 02,0' N., 60^{\circ} 25,0' O.$ sur l'île du Cap-Breton; de là, dans la direction du nord-est le long de ladite ligne jusqu'au cap Ray, $47^{\circ} 37,0' N. 59^{\circ} 18,0' O.$

4 b) La sous-zone 3 se compose de six divisions:

Division 3K

La partie de la sous-zone gisant au nord du parallèle par $49^{\circ} 15' N.$ (cap Freels, Terre-Neuve);

Division 3L

La partie de la sous-zone gisant entre la côte de Terre-Neuve, depuis le cap Freels jusqu'au cap St. Mary, et une ligne décrite comme suit : commençant au cap Freels, de là, plein est jusqu'au méridien par $46^{\circ} 30' O.,$ de là plein sud jusqu'au parallèle par $46^{\circ} 00' N.,$ de là plein ouest jusqu'au méridien par $54^{\circ} 30' O.,$ de là suivant une loxodromie jusqu'au cap St. Mary à Terre-Neuve.

Division 3M

La partie de la sous-zone gisant au sud du parallèle par $49^{\circ} 15' N.$ et à l'est du méridien par $46^{\circ} 30' O.$

Division 3N

La partie de la sous-zone gisant au sud du parallèle par $46^{\circ} 00' N.$ et entre le méridien par $46^{\circ} 30' O.$ et le méridien par $51^{\circ} 00' O.;$

Division 3O

La partie de la sous-zone gisant au sud du parallèle par $46^{\circ} 00' N.$ et entre le méridien par $51^{\circ} 00' O.$ et le méridien par $54^{\circ} 30' O.;$